

Parc naturel régional des Alpilles

10-12 Avenue Notre-Dame-du-Château
13103 Saint-Etienne-du-Grès
Tél. : 04 90 54 24 10
Email : contact@parc-alpilles.fr
Site internet : www.parc-alpilles.fr
Contact : Eric Blot



Activité

Réserve naturelle / Parc naturel
Développement économique et/ou territorial

Compétences

PATRIMOINE BATI

Architecture

- Production architecturale et urbaine ? Inventaire

Infrastructure - Voirie - Aménagement du territoire

- Aménagement du territoire

Diagnostic - Expertise

- Gestion des risques environnementaux

Valorisation - Communication - Médiation - Sensibilisation

- Médiation / Sensibilisation du public

Recherche - Publication - Centre de Ressources

- Recherche scientifique

Accompagnement de projet - Conseil

- Mise en réseau d'acteurs
- Rédaction de cahier de préconisations

Description

Créé en 2007, le Parc naturel régional des Alpilles a pour objectif de préserver et valoriser les patrimoines naturel et culturel du territoire.

Il regroupe les 16 communes des Alpilles : Aureille, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Les-Baux-de-Provence, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Orgon, Paradou, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Martin-de-Crau (ville porte), St Rémy de Provence, Sénas, Tarascon (ville porte), ainsi que le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, l'Etat et de nombreux acteurs locaux autour d'un projet de développement durable énoncé dans une charte. La gestion du parc est confiée à un Syndicat Mixte garant de la mise en œuvre de la charte et accompagné d'une équipe technique pluridisciplinaire d'environ 15 personnes. Le charte s'appuie sur 5 priorités stratégiques : 1. La volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution.=> Par des dispositifs de défense de la forêt contre les incendies, des plans de préservations des espèces et des milieux, la préparation d'une gestion de la fréquentation pour des loisirs respectueux et un tourisme plus durable, les bases d'une trame verte et bleue avec les autres parcs de PACA, un plan pour intégrer partout la préoccupation de la préservation de l'eau qui est un enjeu majeur du parc, la maîtrise de l'énergie, des déchets, de la qualité de l'air...

2. L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain, comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire.=> Par le conseil sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, par la maîtrise de la signalétique, par les bases d'une politique foncière, par un observatoire des paysages... 3. L'engagement de développer une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte.=> par la valorisation et le soutien à l'agriculture du massif, par des formations d'acteurs agricoles et économiques, du management environnemental et la mise en place d'écotrophées... 4. Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels.=> par l'adhésion et la mise en pratique de la charte européenne du tourisme durable, la création de circuits thématiques 5. La détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants.=> par la sensibilisation de tous les publics : pédagogie auprès des enfants, conseil et formation auprès des professionnels. Les décisions du Parc sont prises avec la participation de partenaires associés et d'instances de concertations élargies :- des partenaires associés dont les trois chambres de l'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, et des Métiers et de l'artisanat- un conseil scientifique et technique de 25 personnes de disciplines diverses- 6 commissions consultatives permanentes composées d'associations, d'élus et de socioprofessionnels- des instances spécifiques (Comité territorial de l'eau, Conseil pédagogique)

Participation à des événements récurrents (salons, ...)

Fête des Parcs Naturels Régionaux ; Terroir des Alpilles ; Festival du Chant du Roseau

Effectif : 18

Forme juridique : Syndicat mixte